

Délibération n° 2025 – II – 010

**Avenant n°3 au contrat de quasi-régie,
mandat de maîtrise d'ouvrage du PAPI d'intention du Drac mission AVP**

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le treize mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	/
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Suppléance par Christian Masnada, présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	/

Autres personnes présentes : Daniel Verdeil, Damien Kuss, Mathieu Grenier, Agathe Girin, Baptiste Errecart, Aurélie Campoy, Cédric Rose, Sylvain Gonin, Anne-Sophie Drouet, Cécile Albano, Clarisse Pasteau, Marie Breuil, Xavier Favrolt, Nicolas Perrin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération en date du 31 janvier 2023, le Comité Syndical du SYMBHI a autorisé le Président à signer un contrat de quasi régie, mandat de maîtrise d'ouvrage pour le PAPI d'intention du Drac mission AVP au bénéfice de la SPL Isère Aménagement pour un montant de 301 732 € HT. Ce contrat a été signé des deux parties le 21 mars 2023 et notifié le 31 mars 2023.

Un avenant n°1 avait acté le renforcement de l'équipe d'Isère Aménagement au profit du projet du PAPI d'intention du Drac lors de la séance du comité syndical du 29 janvier 2024. Le montant total du mandat SPL Isère Aménagement pour la mission AVP du PAPI d'intention du Drac s'élève à 359 876 € HT à l'issue de l'avenant n°1.

Un avenant n°2 a acté la prolongation du contrat jusqu'à fin mars 2025, a redéfini la ventilation de la rémunération du mandataire et a permis de mettre à jour l'enveloppe financière de l'opération PAPI Drac. Cet avenant n'a pas nécessité de rémunération supplémentaire du mandataire.

La mission AVP du PAPI d'intention du Drac s'est terminée début mars 2025 et il est proposé de prolonger le mandat pour continuer d'avancer sur le projet et notamment pour rédiger le cahier des charges des phases suivantes de la maîtrise d'œuvre et suivre l'ensemble des actions en cours.

Pour mémoire, la mission du mandataire consiste à assister le SYMBHI dans :

1. le montage des pièces administratives et financières des marchés publics correspondants des études et actions du PAPI d'intention sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI, ainsi que le suivi et l'exécution financière de ces marchés
2. le pilotage et la conduite d'opération des études et actions du PAPI d'intention sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI, dans le respect du calendrier et de l'enveloppe financière associés. Cela passe notamment par le cadrage des prestataires externes qui réaliseront les différentes études, le contrôle et l'analyse des éléments et des livrables produits, la participation aux réunions de validation intermédiaire et finale...
3. l'animation de la concertation et de la communication autour du PAPI d'intention
4. le pilotage des acquisitions foncières du projet
5. la demande et le suivi des subventions relatives au PAPI d'intention du Drac

L'évolution de la mission de maîtrise d'œuvre nécessite une mise à jour du mandat sur les points suivants :

- Proroger la durée du contrat à la fin du mois de juin 2025,
- Augmenter la rémunération du mandataire du fait de la prolongation du contrat d'un montant de 75 188€HT, ce qui porte le montant total du mandat en cours à 450 229€HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'exception de M. Gilles Strappazzon et de Mme Anne Gérin qui s'abstiennent en leur qualité de membres du conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement, décident à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de quasi-régie du PAPI d'intention du Drac mission AVP entre le SYMBHI et la SPL Isère Aménagement,
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Fait à Grenoble, le jeudi 27 mars 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président


Fabien Mulyk